

MAIRIE de LE PRADET  
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du Conseil Municipal  
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2014

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	33

N° 14-DCM-DGS-150

**L'AN DEUX MILLE QUATORZE & LE VINGT-QUATRE NOVEMBRE** à treize heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 novembre 2014

**OBJET DE LA DELIBERATION : ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS  
AU SYMIELECVAR  
REALISATION DE TRAVAUX D'EFFACEMENT DE RESEAUX CHEMIN DE  
L'ARTAUDE**

**PRESENTS** : Mmes et MM. Hervé STASSINOS – Christian GARNIER – Valérie RIALLAND  
Lionel RIQUELME - Josiane SICCARDI –Pascal CAMPENS - Cécile GOMEZ – Jean-François  
PLANES – Bérénice BONNAL – Jean-Michel PEYRATOUT – Daniel VESSEREAU – Paul  
MOUROT – Michel LUCIANI – Jean-Claude VEGA –Bénédicte LE MOIGNE - Viviane TIAR –  
Agnès BIASUTTO – Denis CHAMBI – Valérie AUBRY – Jean-Marc ILLICH – Céline PRATI-  
AIGUIER – Magali VINCENT – Marie-Paule DELAROCQUE – Yves PARENT –Nicole VACCA  
- Bernard PEZERY– Frédéric FIORE - Stéphane BELTRA – Pierre-Laurent CHABLE

**POUVOIRS** : Daniel DUVOUX à Jean-Michel PEYRATOUT – Gaëlle REBEC à Valérie  
RIALLAND – Dominique ROLLAND à Christian GARNIER – Jennifer DELI à Nicole VACCA

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Magali VINCENT

=====

**M. Lionel RIQUELME, Adjoint au Maire, donne lecture de l'exposé suivant :**

Les travaux réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du SYMIELECVAR, objet de la présente délibération peuvent faire l'objet de la mise en place d'un fonds de concours, conformément au dispositif de la loi de finances n° 2009-1673 du 30/12/2009. Ce mode de participation nécessite une délibération concordante des deux collectivités.

Le plan de financement des travaux est le suivant :

*DEPENSES : à titre estimatif réactualisable comprenant les études, les travaux, la coordination sécurité, l'actualisation.*

• Montant du programme Effacement réseaux (basse tension) HT :	140 000.00 €
• Montant du programme Eclairage Public (EP) TTC :	76 000 .00 €
• Montant du programme réseaux téléphoniques TTC :	53 000.00 €
	<hr/>
• <b>Total DEPENSES :</b>	<b>269 000.00 €</b>

**RECETTES :**

• Financement SYMIELEC VAR :	40 000.00 €
------------------------------	-------------

*A la charge de la commune :* 229 000 .00 €

Le montant du fonds de concours à mettre en place est plafonné à 75 % de la participation calculée sur le montant HT de l'opération, soit un montant de 155 625.00 €.

**Il est donc proposé au Conseil Municipal :**

- de prévoir la mise en place d'un fonds de concours avec le SYMIELECVAR d'un montant de 155 625,00 euros afin de financer 75 % de la participation à l'opération du SYMIELECVAR réalisée à la demande de la commune.

Il est précisé que les montants portés sur cette délibération sont estimatifs et qu'un état précis des dépenses et recettes sera réalisés par le SYMIELECVAR en fin de chantier qui servira de base de calcul de la participation définitive de la commune, le solde de l'opération (25% des travaux HT et la TVA) est financé sur le budget de la commune, soit 73 375.00 €.

**L'exposé mis aux voix est adopté à l'UNANIMITÉ**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures.

Acte exécutoire en application  
de l'article 2 de la loi du 2 mars 1982.  
Transmis au contrôle de légalité le :  
.....4 DEC. 2014.....  
Publié ou notifié le :

.....5 DEC. 2014.....  
Le Maire,



Signé : Le Maire, Hervé STASSINOS

